

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25209

présenté par

M. El Guerrab, M. Philippe Vigier, Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément,
M. Colombani, Mme Frédérique Dumas, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-
Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

ARTICLE 46

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.